Dioxyde de carbone solide, ou Neige carbonique

Fiche de Données de Sécurité F-4575

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979 Date de révision: 06-06-2024 Remplace la fiche: 06-07-2023 Version: 1.1

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Substance
Nom de la substance	:	Dioxyde de carbone solide, ou Neige carbonique
N° CAS	:	124-38-9
Formule brute	:	CO2
Autres moyens d'identification	:	Glace sèche (croquettes, boulettes, ou blocs), carbonice, anhydride carbonique
Groupe de produits	:	Produits de base

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées et restrictions	:	Utilisation industrielle

1.3. Fournisseur

Linde Canada inc.
500 — 5015 Spectrum Way
Mississauga - Canada L4W 0E4
T 1-905-803-1600 - F 1-905-803-1682
www.lindecanada.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	1-800-363-0042 Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement en cas de déversements, de fuites, d'incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant du fournisseur ou de Linde.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Asphyxiant simple

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Mot-indicateur	:	Attention
Mentions de danger	:	PEUT CAUSER DES BRÛLURES CRYOGÉNIQUES OU D'AUTRES BLESSURES. PEUT DÉPLACER L'OXYGÈNE ET ENTRAÎNER SUFFOCATION RAPIDE. VAPEUR PEUT DÉPLACER L'OXYGÈNE ET PROVOQUER UNE SUFFOCATION RAPIDE PEUT ACCÉLÉRER LE RYTHME RESPIRATOIRE ET CARDIAQUE. PEUT CAUSER DES GELURES.
Conseils de prudence	:	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas manipuler à main nue Contact with skin may cause frostbite; flesh may stick to material. Sublime de glace sèche à vapeur de dioxyde de carbone à -109 ° F (-78 ° C). PX GLACE SÈCHE _VAPEUR pourraient causer une suffocation. Do not enter confined areas where used or stored until areas are adequateley ventilated Do not put in closed containers Installer un antiretour dans les tuyaux. Fermer le robinet après chaque utilisation et lorsque la bouteille de gaz est vide. Protéger des rayons solaires lorsque la température ambiante est supérieure à 52 °C (125 °F).

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Gaz solidifié réfrigéré. Le contact avec le produit peut causer des brûlures par le froid ou des gelures. Sublime de glace sèche à vapeur de dioxyde de carbone à -109 ° F (-78 ° C). PX GLACE SÈCHE _VAPEUR pourraient causer une suffocation.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Sans objet

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom	N° CAS	% (Vol.)	Nom commun (synonymes)
Dioxyde de carbone solide, ou Neige carbonique (Constituant principal)	(N° CAS) 124-38-9	100	Dry ice / CARBON DIOXIDE

3.2. Mélanges

Sans objet

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Donner la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Le liquide peut causer des gelures. Si une exposition au liquide cause des gelures, réchauffer immédiatement les parties gelées avec de l'eau chaude ne dépassant pas 41 °C (105 °F). La température de l'eau doit être tolérable pour une peau normale. Maintenir le réchauffement de la peau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'au retour de la coloration et des sensations dans la zone touchée. En cas d'exposition massive, retirer les vêtements en prenant une douche à l'eau tiède. Obtenir une évaluation médicale et un traitement dès que possible,Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières ouvertes et loin des yeux afin d'assurer que toutes les surfaces sont rincées à fond. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. . Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets : Pas de données supplémentaires.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : None.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour circonscrire l'incendie.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas de données supplémentaires.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Réactivité : None.

Réactivité en cas d'incendie : None.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Ne pas rejeter sprays sur le dioxyde de carbone solide. Dioxyde de carbone solide gèle rapidement l'eau. NE JAMAIS MANIPULER DIOXYDE DE CARBONE SOLIDE AVEC VOS MAINS NUES. UTILISER DES GANTS OU DES PINCES DE GLACE SÈCHE OU D'UNE PELLE SEC OU SCOOP. Déplacer les emballages de la zone d'incendie si sécuritaire de le faire. Appareil respiratoire autonome peut être requis par les secouristes. Les pompiers sur place, doivent se conformer au règlements du code d'incendie provinciaux et locaux. Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau à une distance maximale. Arrêter l'écoulement de gaz si cela peut être fait de manière sécuritaire, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Éliminer les sources d'ignition si cela peut être fait de manière sécuritaire. Enlever les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait de manière sécuritaire. Les pompiers sur place doivent se conformer aux règlements des codes d'incendie provincial et local.
Protection en cas d'incendie	:	Appareil de protection respiratoire autonome isolant.
Équipements de protection spéciaux pour pompiers	:	Vêtement de protection et équipement de respiration autonome destinés aux pompiers.
Autres informations	:	Les contenants sont équipés d'un détendeur de pression (il peut y avoir des exceptions autorisées par TC).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Utiliser un vêtement de protection. Wear cold-insulating gloves/face shield/eye protection. Asphyxiant chimique. L'exposition à de faibles concentrations pour des périodes prolongées peut entraîner des étourdissements et une perte de conscience, et peut conduire à la mort. Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre. NE JAMAIS MANIPULER DIOXYDE DE CARBONE SOLIDE AVEC VOS MAINS NUES. UTILISER DES GANTS OU DES PINCES DE GLACE SÈCHE OU D'UNE PELLE SEC OU SCOOP.
Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Mesures générales: Assurer une ventilation adéquate. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: ÉVACUER TOUT PERSONNEL DE LA ZONE AFFECTÉE. Utiliser un équipement de protection approprié. En cas de fuite sur l'équipement de l'utilisateur, assurez-vous de purger la tuyauterie avant de tenter toute réparation. En cas de fuite sur un conteneur ou sur une vanne de conteneur, contactez le site Linde Canada le plus proche.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	:	Essayer d'arrêter la fuite sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	:	Disposer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. Contacter le fournisseur pour des exigences particulières.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Évitez l'utilisation de matériaux incompatibles avec l'usage cryogénique; certains métaux tels que l'acier au carbone peuvent se fracturer facilement à basse température. Les vapeurs peuvent causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène. Ne jamais laisser une partie de votre corps non protégée toucher le dioxyde de carbone solide ou de toucher des tuyaux ou des récipients contenant du dioxyde de carbone solide, liquide ou gaz de dioxyde de carbone froid non isolés. Non seulement vous pouvez souffrir de gelures, votre peau peut coller rapide pour les surfaces froides. Utilisez des pinces ou des gants isolants lors de la manipulation du dioxyde de carbone solide ou objets en contact du dioxyde de carbone froid sous aucune forme. Porter des vêtements et équipements de protection prévue à l'article 8. Pour les autres précautions dans l'utilisation de dioxyde de carbone, voir la section 16.

Porter des gants de protection en cuir pour manipuler les bouteilles. Protéger les bouteilles contre tout dommage. Ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Toujours garder le chapeau du robinet en place quand on déplace une bouteille. Ne jamais soulever une bouteille par son chapeau; le chapeau est conçu uniquement pour protéger le robinet. Utiliser un chariot porte-bouteille pour déplacer les bouteilles, même sur une courte distance. Ne jamais insérer un objet (par exemple, une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du chapeau; cela pourrait endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les chapeaux trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter l'utilisation et contacter votre fournisseur. Fermer le robinet du contenant après chaque utilisation; garder le robinet fermé même quand ce contenant est vide. Ne jamais appliquer une flamme ou de la chaleur localisée directement sur une quelconque partie du contenant. Les températures élevées peuvent endommager le contenant et causer une défaillance prématurée du détendeur de pression du contenant et en vider le contenu. Pour les autres précautions d'utilisation de ce produit, voir la section 16.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Entreposer et utiliser avec une ventilation adéquate. Ne pas stocker dans des contenants serré ou des espaces confinés. Les zones d'entreposage doivent être propres et secs. Dioxyde de carbone solide est généralement livré à des clients dans des bloques de 50 lb (22,7 kg), 1⁄2 pieds-cubes (0,0142 mètre cube, dimensions approximatives), enveloppés dans du papier kraft. Petites pastilles ou pépites sont également produites. Le produit doit être stocké dans des contenants insulés qui ouvrent à partir du haut. Couvercles doivent s'adapter librement, de sorte que la vapeur de dioxyde de carbone émise que les sublimes solides peut échapper dans l'atmosphère. Gaz de dioxyde de carbone est d'environ 1⁄2 fois plus lourd que l'air et s'accumuler dans les zones basses, de sorte que la ventilation doit être adéquate au sol ou en dessous du niveau de l'aplanissement.

AUTRES PRÉCAUTIONS POUR LA MANUTENTION, STOCKAGE ET UTILISATION: Lors de la manipulation du produit sous pression, utiliser la tuyauterie et l'équipement conçus pour supporter les pressions auxquelles on sera en présence. Ne jamais travailler sur un système sous pression. Utiliser un antiretour dans la tuyauterie. Les gaz peuvent causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène; les stocker et les utiliser avec une ventilation adéquate. Si une fuite se produit, fermer le robinet du réservoir et purger le système d'une manière sûre et écologiquement correct en conformité avec toutes les lois internationales, fédérales / nationales, étatiques / provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. Ne jamais placer un contenant où il peut faire partie d'un circuit électrique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dioxyde de carbone solide, ou Neige carbonique (124-38-9)		
USA - ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	5000 ppm
USA - ACGIH	ACGIH OEL STEL [ppm]	30000 ppm
USA - OSHA	OSHA PEL TWA [1]	9000 mg/m³
USA - OSHA	OSHA PEL TWA [2]	5000 ppm
Canada (Québec)	VECD	54000 mg/m³
Canada (Québec)	VECD	30000 ppm
Canada (Québec)	VEMP	9000 mg/m³
Canada (Québec)	VEMP	5000 ppm

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.

Dioxyde de carbone solide, ou Neige carbonique (124-38-9)		
Alberta	LEMT STEL	54000 mg/m³
Alberta	LEMT STEL	30000 ppm
Alberta	LEMT TWA	9000 mg/m³
Alberta	LEMT TWA	5000 ppm
Colombie-Britannique	LEMT STEL	15000 ppm
Colombie-Britannique	LEMT TWA	5000 ppm
Manitoba	LEMT STEL	30000 ppm
Manitoba	LEMT TWA	5000 ppm
Nouveau-Brunswick	LEMT STEL	54000 mg/m³
Nouveau-Brunswick	LEMT STEL	30000 ppm
Nouveau-Brunswick	LEMT TWA	9000 mg/m³
Nouveau-Brunswick	LEMT TWA	5000 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT STEL	30000 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT TWA	5000 ppm
Nouvelle-Écosse	LEMT STEL	30000 ppm
Nouvelle-Écosse	LEMT TWA	5000 ppm
Nunavut	LEMT STEL	30000 ppm
Nunavut	LEMT TWA	5000 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEMT STEL	30000 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEMT TWA	5000 ppm
Ontario	LEMT STEL	30000 ppm
Ontario	LEMT TWA	5000 ppm
Île-du-Prince-Édouard	LEMT STEL	30000 ppm
Île-du-Prince-Édouard	LEMT TWA	5000 ppm
Québec	VECD	54000 mg/m³
Québec	VECD	30000 ppm
Québec	VEMP	9000 mg/m³
Québec	VEMP	5000 ppm
Saskatchewan	LEMT STEL	30000 ppm
Saskatchewan	LEMT TWA	5000 ppm
Yukon	LEMT STEL	27000 mg/m³
Yukon	LEMT STEL	15000 ppm
Yukon	LEMT TWA	9000 mg/m³
Yukon	LEMT TWA	5000 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés. Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites. Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance. Prévoir une extraction locale et générale adéquate. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle : Gants isolants. Des gants. Écran facial. Lunettes de sécurité.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.

Protection des mains	:	Porter des gants de travail lors de la manipulation des contenants.Porter des gants de caoutchouc épais où le contact avec le produit peut se produire.
Protection oculaire	:	Porter des lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux. . Les choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3 courante, **«Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie»**, et tous les règlements provinciaux. Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3 courante, «Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie», et tous les règlements provinciaux.
Protection des voies respiratoires	:	**Protection respiratoire :** Porter un respirateur à adduction d'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil admissible d'exposition (le cas échéant). Le choisir en conformité avec la réglementation provinciale, les règlements municipaux ou des lignes directrices en la matière. Les appareils respiratoires doivent être approuvés par le NIOSH et la MSHA. En cas d'urgence ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA).
Protection contre les dangers thermiques	:	Porter des gants isolant pour la protection contre le froid. Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de débranchement des conduites et raccords.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	:	Aucune n'est nécessaire.
Autres informations	:	**Autres informations :** Porter des chaussures de sécurité pour la manipulation générale sur les sites clients. Porter des chaussures à support métatarsien et un pantalon sans revers pour la manutention des bouteilles aux installations d'emballage de remplissage. Choisir les chaussures en conformité avec la norme actuelle de la CSA Z195, **«Chaussures de protection»**, et avec les directives et règlements provinciaux, ou locaux en vigueur. Pour travailler avec des matériaux inflammables et oxydants, envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistants aux flammes et anti-statiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) État physique	:	Solide
(b) Couleur	:	Blanc(he).
(c) Odeur	:	Non détectable à l'odeur.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
(d) Point de fusion	:	-78,5 °C
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
(e) Point d'ébullition	:	-78,4 °C
(f) Inflammabilité	:	Ininflammable
(g) Inflammabilité (solide, gaz)	:	
(h) Point d'éclair	:	Sans objet.
(i) Température d'auto-inflammation	:	Sans objet.
(j) Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
(k) pH	:	3,7 (carbonic acid)
(l) Viscosité, cinématique	:	Sans objet.
(m) Solubilité	:	Eau: 2000 mg/l Complètement soluble.
(n) Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Pow/log Kow]	:	0,83
(o) Pression de la vapeur	:	5730 kPa
(p) Masse volumique	:	1562 kg/m³
Densité relative de gaz	:	1,52
(r) Caractéristiques d'une particule	:	Aucune donnée disponible
(s) Masse moléculaire	:	44 g/mol
(t) Température critique	:	30 °C
(u) Pression critique	:	7375 kPa
(v) Propriétés comburantes	:	None.
(w) Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.

Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Sans objet.

9.2. Autres informations

Point de sublimation	:	-78,5 °C Expansion ratio for solid to gas at sublimation point is 1 to 554.
Indications complémentaires	:	Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau du sol ou en dessous.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	:	None.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	None.
Conditions à éviter	:	Aucune.
Matières incompatibles	:	Métaux alcalins, Métaux alcalino-terreux, Métaux formant des acétylures, Chrome, Titane > 1022°F (550°C), Uranium (U) > 1382°F (750°C),Magnésium > 1427°F (775°C).
Produits de décomposition dangereux	:	Les décharges électriques et des températures élevées décompose le dioxyde de carbone en monoxyde de carbone et d'oxygène.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1 Voies d'exposition possibles	:	Inhalation
11.2 Symptoms related to the physical, chemical, and toxicological characteristics	:	Pas de données supplémentaires.

11.3 Effets différés et immédiats et effets chroniques

Toxicité aiguë (voie orale)	:	non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	:	non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	:	non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	non classé pH: 3,7 (carbonic acid)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	non classé pH: 3,7 (carbonic acid)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	non classé
Cancérogénicité	:	non classé
Toxicité pour la reproduction	:	non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	:	non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	:	non classé
Danger par aspiration	:	non classé

11.4 Toxicité

Dioxyde de carbone solide, ou Neige carbonique (\f)124-38-9	
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	Aucune donnée disponible

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dioxyde de carbone solide, ou Neige carbonique (124-38-9)	
Persistance et dégradabilité	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dioxyde de carbone solide, ou Neige carbonique (124-38-9)	
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,83
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Sans objet.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.4. Mobilité dans le sol

Dioxyde de carbone solide, ou Neige carbonique (124-38-9)	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,83
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Sans objet.
Écologie - sol	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.5. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Peut causer des dégâts à la végétation par le gel.

Effet sur la couche d'ozone : None.

Potentiel de réchauffement global [CO2=1] : 1

Effet sur le réchauffement planétaire : Peut contribuer à l'effet de serre lorsqu'il est déchargé en grande quantité.

SECTION 13: Données sur l'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Disposer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. Contacter le fournisseur pour des exigences particulières.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences relatives au TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

N° UN (TMD) : UN1845

TMD Classe primaire de danger : 9 - Classe 9 - Produits, matières ou organismes divers

Nom officiel d'expédition TMD : DIOXYDE DE CARBONE SOLIDE

Indices des quantités limites d'explosifs et des quantités limitées : 0

Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 200 kg

14.2. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1845

Nom officiel d'expédition (IMDG) : DIOXYDE DE CARBONE SOLIDE (ANHYDRIDE CARBONIQUE, NEIGE CARBONIQUE)

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.

Classe (IMDG)	:	9 - Matières et objets dangereux divers

IATA

N° UN (IATA)	:	1845
Nom officiel d'expédition (IATA)	:	Carbon dioxide, solid
Classe (IATA)	:	9 - Miscellaneous Dangerous Substances and Articles

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Dioxyde de carbone solide, ou Neige carbonique (124-38-9)
Inscrit sur la liste canadienne DSL (Liste intérieure des substances)

15.2. Réglementations internationales

Dioxyde de carbone solide, ou Neige carbonique (124-38-9)
Inscrit dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances) Inscrit dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China) Inscrit dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances) Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances) Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law) Inscrit dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne Inscrit dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals) Inscrit dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances) Inscrit dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Inscrit dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission	:	15/10/1979
Date de révision	:	06/06/2024
Remplace la fiche	:	07/06/2023

Indications de changement:

Autres informations : Lorsqu'on mélange deux produits chimiques ou plus, des dangers imprévus peuvent être créés. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes lorsqu'on évalue le produit final. Avant d'utiliser des matières plastiques, confirmer leur compatibilité avec ce produit.

Linde Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur doit 1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, 2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit, et 3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et à leurs clients.

Les opinions exprimées ici sont celles d'experts qualifiés de Linde Canada inc. Nous croyons que l'information contenue dans ce document est en vigueur à la date de cette fiche de données de sécurité (FDS). Puisque l'utilisation de ces informations et les conditions d'utilisation ne sont pas sous le contrôle de Linde Canada inc, il est dans l'obligation de l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire du produit. Les fiches signalétiques de Linde Canada sont fournies lors de la vente ou de la livraison par Linde Canada inc. ou des distributeurs et des fournisseurs indépendants qui conditionnent et vendent nos produits. Pour obtenir des fiches signalétiques courantes pour ces produits, contactez votre représentant Linde, le distributeur local, ou le fournisseur, ou les télécharger à partir du www.lindecanada.ca.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.

Danger pour la santé NFPA	:	3 - Une courte exposition peut provoquer de graves blessures temporaires ou résiduelles, même si une attention médicale rapide a été donnée.
Danger d'incendie NFPA	:	0 - Les substances ne brûleront pas.
Réactivité NFPA	:	0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et non réactif à l'eau.
Danger spécifique NFPA	:	SA - Signifie asphyxiants simples.

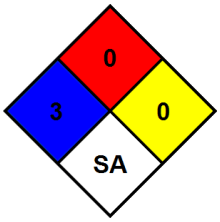

Notation de danger

Santé	:	3 Danger grave - Blessure grave probable à moins que des mesures ne soient prises et qu'un traitement médical ne soit donné.
Inflammabilité	:	0 Risque minimal - Produit incombustible
Physique	:	0 Risque minimal - Les matières sont normalement stables, même dans des conditions d'incendie, et elles NE réagiront PAS au contact de l'eau, NE se polymériseront PAS, NE se décomposeront PAS, NE se condenseront PAS, NI NE réagiront par elles-mêmes. Matières non explosives.

SDS Canada (GHS) - Linde NEW

Ces informations étant basées sur nos connaissances actuelles et décrivant le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.